

Présentation du métier

Le tatoueur / La tatoueuse crée et réalise de tatouages de différents sujets et de formes variées sur diverses parties du corps.

Conditions d'accès au métier

Ce métier est accessible avec un CAP en soins esthétiques et corporels.

Un diplôme de niveau BAC (Brevet Professionnel, ...) ou BAC +2 (BTS, ...) en esthétique-cosmétique peut être requis.

Une ou plusieurs habilitation(s) (appareil à Ultraviolets -UV-, ...) peu(vent)t être requise(s).

Compétences professionnelles

- Conseiller une clientèle ou un public
- Développer et fidéliser la relation client
- Disposer des produits sur le lieu de vente
- Entretien, nettoyer du matériel, un outil ou un équipement
- Gérer les stocks
- Nettoyer et préparer le corps, le visage, les mains, les pieds aux soins (démaquillage, désinfection, ...)
- Procéder à l'encaissement
- Procédures de nettoyage et de désinfection
- Réaliser des soins de perçage corporel, piercing
- Réaliser des tatouages permanents
- Règles d'hygiène et d'asepsie
- Technique d'écoute active et de relation à la personne
- Utiliser un dermographe
- Vendre ou louer des produits ou services

Savoir-être professionnels

- Avoir le sens du service
- Faire preuve d'autonomie
- Faire preuve de rigueur et de précision
- Être à l'écoute, faire preuve d'empathie
- Faire preuve de créativité, d'inventivité

Pour en savoir plus sur ce métier, consulter la [fiche ROME D1208 - Soins esthétiques et corporels](#).